
DECISION DU PRESIDENT DP2020-16

Convention de prêt d'un déshydrateur

1

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Dans le cadre de ses missions de prévention et notamment du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le SMICTOM LGB mène une étude sur les différentes possibilités de gestion des biodéchets et de réduction à la source.

Aussi, et à titre de test préalable permettant d'en mesurer les effets, le syndicat met à disposition de structures productrices de biodéchets un déshydrateur.

Le syndicat a rencontré divers producteurs de biodéchets du territoire (EHPAD, Cité scolaire, collège, hypermarché) afin de leur présenter le projet et connaître leur intérêt pour cette solution de tri et valorisation des biodéchets.

Une réunion d'information et de sensibilisation en partenariat avec Geb solution sur l'utilisation du déshydrateur à l'attention des gros producteurs et des collectivités a également été organisée.

La sélection pour le test a été effectuée en fonction de la production de biodéchets des structures précitées et de leur intérêt pour le procédé. L'objectif est de disposer d'un panel représentatif de « gros producteurs ».

Aussi, les 6 structures suivantes ont été retenues :EHPAD de Port-Sainte-Marie, collège de Port-Sainte-Marie, EHPAD de Mézin, cité scolaire Stendhal d'Aiguillon, cuisine centrale de la commune d'Aiguillon, école primaire de la commune de Nérac.

La mise à disposition sera effectuée à titre gratuit et pour une période d'un mois, à l'issue de laquelle le substrat généré sera collecté.



Le Président :

ARTICLE 1ER: Décide de signer la convention de prêt d'un déshydrateur dans les conditions fixées ci-dessus avec les structures suivantes : EHPAD de Port-Sainte-Marie, collège de Port-Sainte-Marie, EHPAD de Mézin, cité scolaire Stendhal d'Aiguillon, cuisine centrale de la commune d'Aiguillon, école primaire de la commune de Nérac

2

A Aiguillon, le 11 septembre 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI